

Rapport du président du jury Concours d'accès au cycle préparatoire de directeur des soins Année 2016

-=-=-=-=-=-=-

Membres du Jury plénier¹

Paula CRISTOFALO, enseignante à l'institut du management,
Représentant le directeur de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique

Fabien GOURDON, adjoint au chef du département des affaires générales,
Représentant la Directrice générale du Centre national de gestion, président

François MARCHAND, attaché d'administration de l'Etat - chargé de mission,
Représentant le Directeur général de l'offre de soins

Isabelle MONNIER, chargée de projet ressources humaines
Représentant le Directeur général de l'Agence régionale de santé Pays-de-la-Loire,

Loïc MORVAN, directeur des soins,
Coordonnateur général des soins à l'Hôpital Européen Georges Pompidou (AP-HP),

Anne SAVINEL, directrice des soins honoraire

¹ Arrêté du 5 janvier 2016 de la directrice générale du centre national de gestion relatif à la composition du jury du concours 2016 préparant au concours interne d'accès au cycle de formation des élèves directeurs des soins.

1- Les conditions d'accès concours :

Selon les dispositions de l'article 13 du [décret n° 2002-550 du 19 avril 2002](#) modifié portant statut particulier du corps des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière, les membres du corps des cadres de santé régi par le [décret n° 2001-1375 du 31 décembre 2001](#) ou du corps des cadres de santé paramédicaux régi par le [décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012](#), peuvent être admis à se présenter au concours d'accès à un cycle préparant les candidats au concours interne de directeur des soins.

Les candidats doivent, à cet effet :

- Remplir, au 1er janvier de l'année où prend fin le cycle préparatoire, les conditions requises pour présenter le concours interne sur épreuves d'entrée en formation à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique ;
- Etre en fonction à la date de clôture des inscriptions au concours d'accès au cycle préparatoire et le demeurer jusqu'à leur entrée éventuelle dans ce cycle préparatoire.

Les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou des autres Etats, parties à l'Accord sur l'Espace économique européen autres que la France, exerçant dans la fonction publique hospitalière dans le corps des cadres de santé ou de celui des cadres de santé paramédical , peuvent se présenter aux concours d'accès aux cycles préparatoires et aux concours d'entrée à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, sous réserve qu'ils remplissent les mêmes conditions requises que les candidats nationaux.

Toutefois, ne peuvent être candidats au concours d'accès au cycle préparatoire les personnes qui ont déjà suivi un cycle préparatoire organisé à l'intention des fonctionnaires et agents candidats aux concours figurant sur la liste prévue à l'article 1er du [décret n° 76-811 du 20 août 1976](#) relatif aux cycles préparatoires organisés à l'intention des fonctionnaires et agents candidats à certains concours.

2- Statistiques du concours :

2.1- Nombre de postes, de candidats inscrits, présents, admissibles et admis :

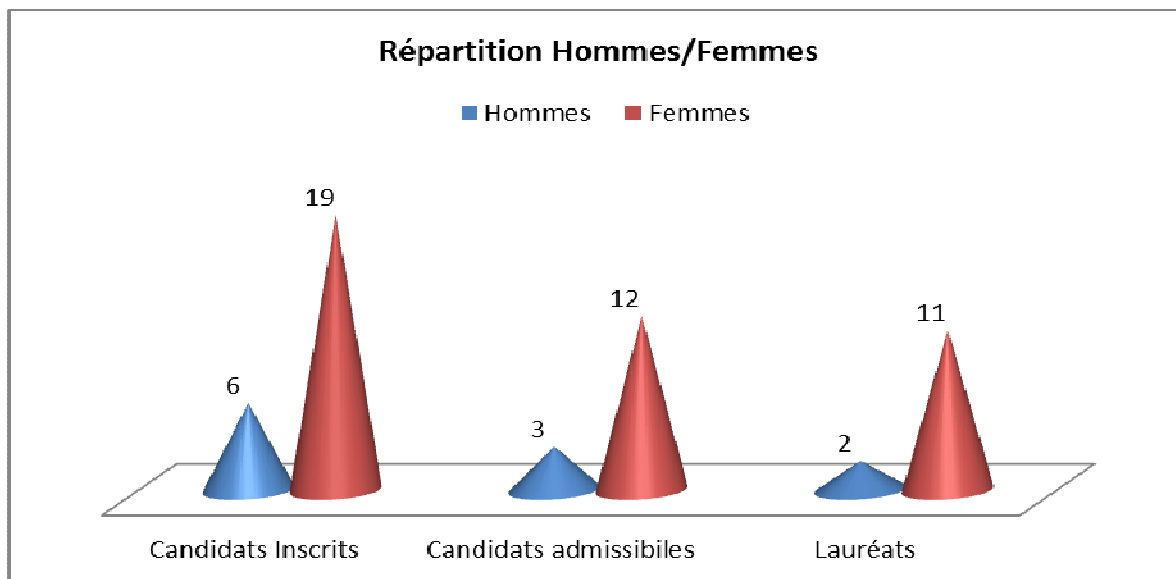
Année	Postes ouverts	Inscrits	Présents	% de Présents	Admissibles	Admis	Ratio Postes/Admis	Taux de réussite Admis/Présents
2016								
Cycle préparatoire	25	25	22	88,00%	15	13	0,52	59,09%
Total	25	25	22	88,00%	15	13	0,52	59,09%

Le nombre de candidats inscrits est en baisse par rapport à l'an dernier (- 13,80%). Ce constat est le même que les années précédentes. En effet, depuis la mise en place en 2011 de ce concours, le nombre de cadres de santé s'y présentant est en constante diminution alors que le nombre de places offertes est stable (25) et que le nombre potentiel de cadres de santé de la fonction publique hospitalière peut laisser accroire que les candidats pourraient être plus nombreux. Par ailleurs, il convient de noter que le taux de participation est passé sous le seuil des 90%.

Seule satisfaction, le taux de réussite admis/présents est en augmentation (+ 18%) et approche les 60%.

.../...

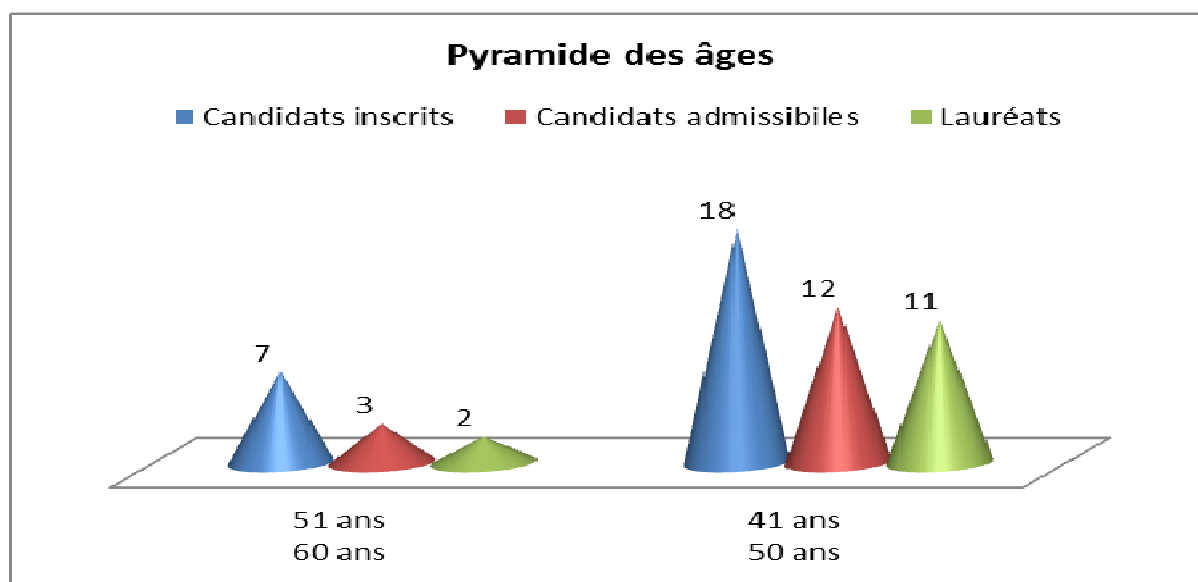
2.2- Répartition hommes/Femmes



Parmi les membres du corps des cadres de santé régi par le [décret n° 2001-1375 du 31 décembre 2001](#) ou du corps des cadres de santé paramédicaux régi par le [décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012](#) les femmes sont très nettement majoritaires.

Cela se retrouve dans les résultats du concours. Les Femmes représentent 76% des inscrits (65,50% en 2015) et 80% des admissibles (59,10% en 2015) et plus de 84% des lauréats (50% en 2015).

2.3- Pyramide des âges

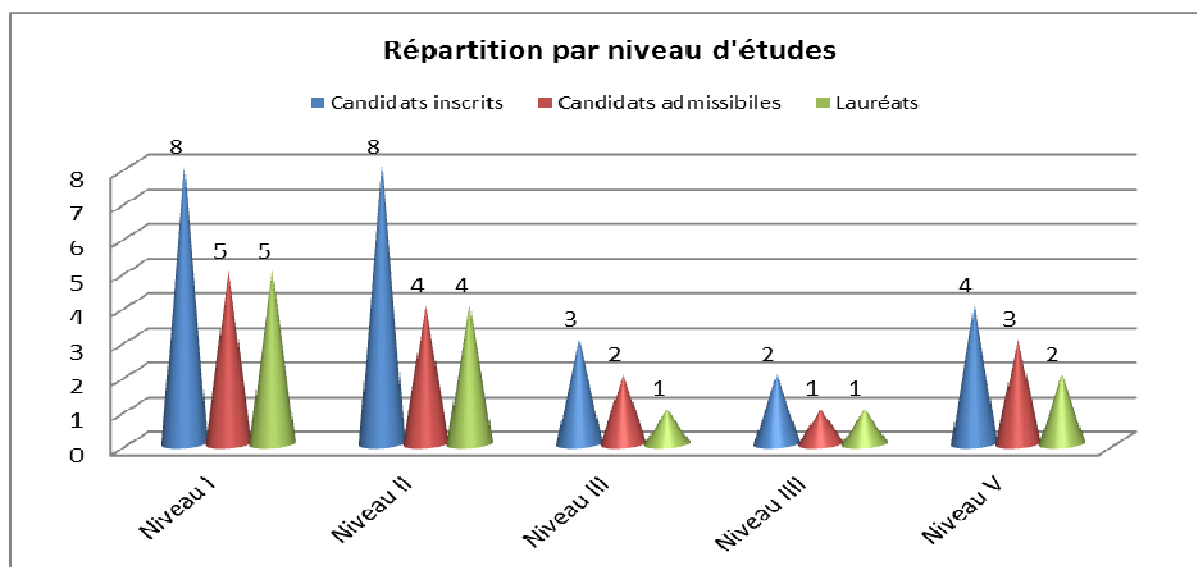


Contrairement aux années précédentes, aucun membre de l'un ou l'autre corps des cadres de santé n'appartient à la tranche d'âge 31/40 ans

Pour 2016, l'essentiel des candidats se situe dans la tranche d'âge 41/50 ans. Ils sont même majoritaires et représentent 72% des inscrits (65,50% en 2015), 80% des admissibles (59,10% en 2015) et plus de 84% des lauréats (57% en 2015). C'est peut-être le signe d'un rajeunissement des candidats.

.../...

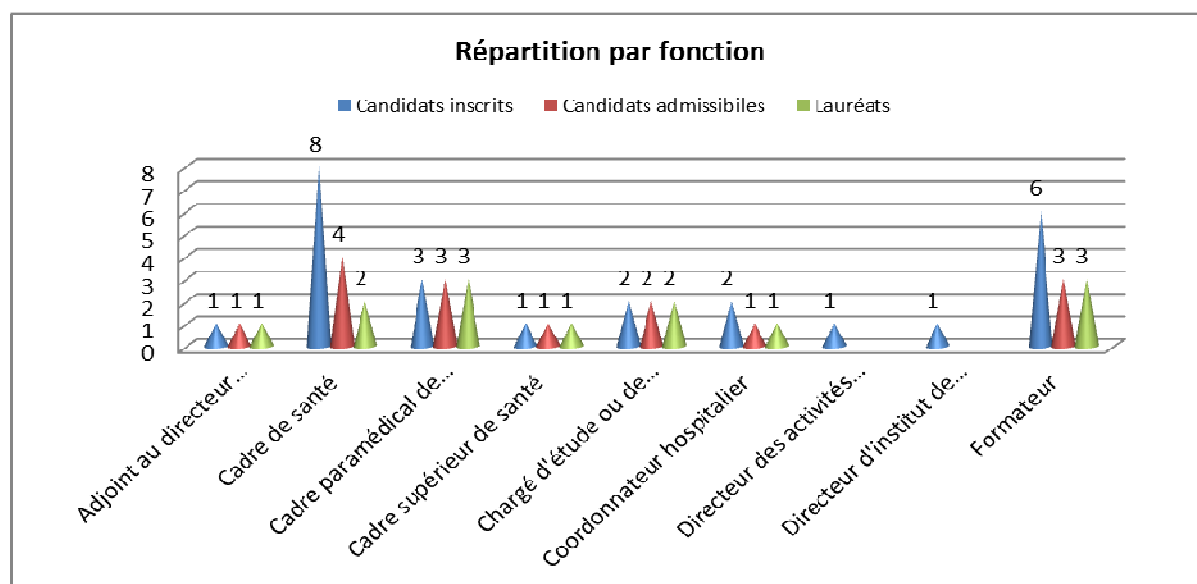
2.4- Niveau d'étude



Parmi les candidats, 32% des inscrits et plus de 38% possèdent un diplôme de niveau I. Pour le niveau II, ils sont également 32% des inscrits et plus de 30% des lauréats. Pour autant, le jury rappelle qu'aucun niveau de diplôme n'est requis pour se présenter au concours d'accès au cycle préparatoire de directeur des soins.

Cela explique que d'autres candidats moins diplômés se présentent également au concours et peuvent sans conteste être admis.

2.5- Répartition des fonctions



Les fonctions les plus courantes des candidats exercées traditionnellement par les cadres de santé sont celles tournées vers l'activité de soins et la formation de santé. Pour l'activité de soins, ils représentent 56% des candidats et plus de 46% des lauréats. S'agissant de la formation, les candidats constituent 24% et les lauréats 23%.

A l'inverse, en 2016 peu de cadres de santé sont en position de directeur des activités de soins ou de directeur d'institut de formation.

.../...

3- L'admissibilité :

3.1° La rédaction d'une note de synthèse sur un sujet d'ordre général (durée : quatre heures ; coefficient 2) ;

Le jury s'efforce de rechercher une capacité à organiser de façon synthétique des idées sur un plan théorique et méthodologique à travers cette épreuve.

Conscient que les candidats qui présentent ce concours sont des professionnels qui ne sont pas aguerris à ce type d'exercice, les correcteurs continuent pour cette épreuve d'avoir une notation bienveillante. De surcroît, l'ensemble des membres du jury s'interroge particulièrement sur la pertinence de la rédaction d'une note de synthèse pour le concours d'accès au cycle préparatoire de directeur des soins.

A ce titre, la capacité à exploiter les éléments du dossier pour en retirer les idées les plus importantes, la neutralité dans l'expression des idées, les efforts de structuration sur la présentation d'un plan permettent généralement d'atteindre la moyenne.

A l'inverse, les copies sans plan, inachevées, particulièrement longue ou présentant des fautes importantes d'orthographe ou de syntaxe nuisent particulièrement à la note obtenue.

De façon volontaire, le jury a fait le choix de soumettre un sujet qui ne relevait pas spécifiquement de l'univers professionnel des cadres de santé.

Le sujet était « *A l'aide des documents joints, vous rédigez une note de synthèse sur la question du revenu universel* ».

Ce choix avait pour objectif que les candidats se concentrent sur les documents joints et d'éviter ainsi des hors sujets ou des prises de positions trop tranchées.

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Note de synthèse	22	6,00	16,00	10,66

3-2° La rédaction d'une composition sur un sujet d'actualité, à choisir par le candidat à partir de trois sujets (durée : quatre heures ; coefficient 1).

Les sujets – au choix du candidat – proposés étaient :

- 1- L'évaluation individuelle des professionnels est-elle dangereuse ?
- 2- La politique vaccinale en France.
- 3- L'adaptation de la société au vieillissement.

Les dissertations ont donné lieu à des compositions de niveau et de qualité très variables.

Les sujets étaient extrêmement généraux, permettant une multitude de références mais surtout l'exercice d'une réflexion de bon sens sur une question fondamentale. Ils faisaient tous référence à l'actualité avec notamment la Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et le rapport de Madame la députée Sandrine HUREL sur la politique vaccinale en France de janvier 2016.

Il convient de souligner que cet exercice vise à apprécier la capacité de réflexion, d'argumenter et à problématiser.

Les copies ont souvent présenté une argumentation peu construite.

Comme l'an dernier il convient de rappeler que cet exercice requiert d'écrire correctement avec des phrases courtes et sans faute d'orthographe ni de syntaxe.

La méconnaissance des règles élémentaires de la dissertation (introduction, conclusion, annonce du plan...) empêche l'obtention de la moyenne.

Contrairement à la note de synthèse, il semble utile aux membres du jury de maintenir cette épreuve de dissertation sur un sujet d'actualité souvent classique qui permette d'apprécier les connaissances des candidats.

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Composition	22	7,00	16,50	10,68

4- L'admission :

Conversation avec les membres du jury se décomposant comme suit (durée : trente minutes ; coefficient 3) :

- d'une part, une présentation du parcours professionnel et des motivations du candidat, ainsi qu'un exposé, à partir, au choix du candidat, d'un thème ou d'un sujet d'actualité (durée maximale : quinze minutes, durée de préparation : quinze minutes) ;
- d'autre part, des échanges avec les membres du jury (durée maximale : quinze minutes).

Malgré un rappel systématique auprès de chaque candidat du temps de l'épreuve (30 minutes) et des trois parties qui la composent, certains candidats ont éprouvé de grosses difficultés en matière de gestion du temps imparti. Ces candidats ont été pénalisés.

Le jury a fondé son appréciation :

- sur la qualité de l'exposé du candidat et à structurer le sujet ;
- sur la capacité de ce dernier à mobiliser ses ressources de réflexion dès lors que le sujet l'avait quelque peu plongé dans le désarroi ;
- sur la capacité à reconnaître des ignorances.

Il est recommandé aux futurs candidats de bien lire le texte choisi afin d'éviter hors-sujet ou contre-sens ce qui s'est parfois malheureusement révélé.

Certains candidats ont montré un déficit important de culture générale et même de culture professionnelle en lien direct avec leur secteur actuel d'activités.

.../...

Pour certains candidats, le métier de directeur de soins paraît mal connu et cette vision du directeur de soins est à travailler avant de se présenter au concours du cycle préparatoire de directeurs de soins.

S'agissant de la présentation du parcours personnel et des motivations, celle-ci semble davantage préparée.

Enfin, les observations des rapports précédents semblent utiles aux candidats.

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Conversation avec le jury	15	7,00	14,00	10,80

Le 27 mai 2016

Fabien GOURDON
Président du jury